Jay lü et examiné avec attention par ordre de
L'academie un certificat donné par le sieur
Chauvin Chirurgien major de l'hospital militaire
de Givet, au nommé Laroche Cavalier de la
Compagnie de Susanne regiment de Puysieux
Il paroit par led. certificat que le d. cavalier
est tombé de sa hauteur sur le pavé qui étoit
couvert de verglas, et qu'en voulant se relever il
a fait une seconde chute qui a occasioné un
écartement du tibia et du peroné de la Jambe gauche
auquel il est survenu un gonflement considérable
accompagné de tres grandes douleurs.
Le sieur Chauvin me permettra de luy faire
remarquer quil est impossible quil arrive un
pareil écartement et par consequent luxation incom-
plette du tibia avec l'astragal sans quil y ait fracture
au peroné, de laquelle maladie il ne fait
aucune mention.
De plus il n'est pas étonnant que la maladie n'ay[ant]
pas été connue acause du grand gonflement qui
accompagne pour l'ordinaire a ces sortes de blessures
on ne l'ait pas guéri a l'hospital de Vitry.
Le besoin qu'il a après la dite indisposition a pu
estre occasioné par le defaut de reduction tant
de la fracture du peroné que de la luxation
incomplette du tibia. et du gonflement consi-
dérable arrivé a l'instant de la blessure

Alégard delapvétitudie en chilose elle peut estre attribuée ala mauvaise manœuvre du pansement dans lequel on na point fait faire ala partie les mouvemens necessaires en pareil cas; car ce n'est pas assez de mettre en usage les medicamens emolliens et resolutifs aussi bien que les remedes generaux il faut encore avoir recours aux sus dits moyens pour empescher la sinovie de sepaissir et par la suite le defaut de mouvement delapartie.

~~Il paroist~~ Apres Lexamen du Certificat du sieur Chauvin Jay examiné celuy du sieur Dujols en reponse acelluy du sieur Chauvin

Il est manifeste par ce second Certificat que le nommé Laroche a resté apres sa blessure sans secours dela Chirurgie Jusqu'au Lendemain et voicy la maniere dont le sieur Dujols sexplique sur la maladie en question, il dit que la blessure de ce cavalier est une fracture alamaleole interne du pied gauche avec une luxation du mesme costé de lastragal avec le tibia.

On a lieu de croire que le sieur Pujols sest trompé dans ce rapport, que la fracture delamaleole interne avec luxation dela mesme maléole n'est pas bien possible par une delle mesme, et que cette maladie ne pouvoit arriver que par un coup de fusil dont la bal, fracturant le tibia dans sa partie inferieure, avoit poussé de hors la maleole interne.

Pour ce qui regarde la promesse que le sieur Chauvin a fait de guerir ce cavalier par le secours des topiques emoliens appliqués sur la partie malade, elle se trouve bien inaroüie quand pour s'en excuser, il assure qu'il y a anchilose, cela fait connoitre qu'il n'a pas assés refleschi sur l'importance de ce mal et qu'avant de flater un malade de guerison, il faut connoitre la maladie et les suites qui en peuvent arriver.

Cependant une partie ne doit point estre soupçonnée d'anchilose quand elle fait tous les mouvements de flexion, d'extension, adduction et abduction, comme l'atteste le sieur Dujols.

Enfin pour dégourdir l'articulation, on ne peut disconvenir que les bains des eaux minerales de Bourbon conviennent et peuvent guerir la pretendüe anchilose.

Comme les certificats des sieurs Chauvin et Dujols ne s'accordent nullement sur l'exposé de la maladie dudit Laroche, n'ayant vû le blessé ny l'un ny l'autre a l'instant de sa cheute, il n'est pas surprenant que leurs idées soint differentes sur ce qu'ils ont avancé et que il soit imposible de decider qui a ~~[illegible]~~ a raison des deux.

Il reste a les exhorter a se raccommoder ensemble et de vivre ~~[illegible]~~ en bons amis. Deliberé par moy

Simon Bertrand ancien Prevost et receveur des Chirurgiens Jurés de paris et membre de l'academie de St Cosme ce XIe Juillet 1732

Bertrand

Maladie des os.
Diastasis de la jambe
veu par M. Bertrand

Jouvile